

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 2 juillet 2024, à la salle Ani

cet Proulx à Saint-Narcisse-deRimouski, et à laquelle étaient présents :

SOUCY, Gervais	Maire suppléant
BANVILLE, David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4

Ainsi que madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale, greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19h00.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE

Monsieur le maire suppléant remercie les gens présents dans l'audience pour leur présence.

20240701 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR

Aucune question sur l'ordre du jour n'est posée.

20240702- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal ont fait l'objet de lecture et de consultation de la part des membres du conseil municipal ;

ATTENDU QU' il n'y a aucune modification a apportés ;

Il est proposé par Jonathan Proulx appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2024.

20240703-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par David Banville appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de juin au montant 197 784.58\$ et les salaires nets de juin au montant de 34 534.49\$. La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci. La direction générale avise aussi que des revenus de 97 474.34\$ ont fait l'objet d'entrée d'argent ce mois-ci.

La correspondance a été remise aux membres du conseil municipal et ne comporte aucune demande nécessitant le vote.

Aucune plainte écrite n'a été reçue dans le dernier mois.

L'avis de vacance au poste de maire et de conseiller #6 est donné à tous les membres présents du conseil municipal en date de ce jour.

La directrice générale, greffière-trésorière communique aux membres du conseil que la Corporation des Loisirs de Saint-Narcisse-de-Rimouski demeura responsable du carnaval, du tournoi de balle et du bingo ainsi que toutes autres activités organisées à même les fonds de la corporation. La fête de la Saint-Jean sera dorénavant organisée par le département des loisirs de la municipalité. Toutes demandes concernant le prêt de matériel ou de location devra être faites au conseil municipal avant les activités organisées par celle-ci.

20240704- AUTORISATION À LA SIGNATURE DES CHÈQUES

Il est proposé par David Banville appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski désigne Jonathan Proulx à titre de signataire supplémentaire pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20240705-AUTORISATION DU PAIEMENT DE FACTURE DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE AU DÉFICIT DE L'OHRM POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par David Banville appuyé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture reliée à la contribution municipale au déficit de l'OHRM pour l'année 2024 au montant de 5039.00\$.

20240706-ADOPTION DU REGLEMENT 393-2024 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par Guillaume Soucy le 10 juin dernier ;

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 393-2024 sur la régie interne des séances municipales.

Le présent règlement entrera en vigueur dès maintenant.

20240707-AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE REGLEMENT 393-2024 REGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 871 372.86\$ ET UN EMPRUNT DE 871 372.869 POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE LA TECQ 2023

La greffière-trésorière Vanessa Ruest-Vignola procède à la présentation du projet de règlement et confirme qu'une copie de ce dernier sera disponible sur notre site internet.

L'avis de motion est donné par Guillaume Soucy que le règlement 394-2024 -règlement d'emprunt décrétant une dépense de 871 372.86\$ et un emprunt de 871 372.86\$ pour la réfection d'infrastructure souterraines de la T ECQ 2023 sera adopté dans une séance subséquente.

20240708-OCTROIE DU CONTRAT AU PROJET DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QU' 2023; il restait des travaux à faire au programme de la TECQ 2019-

CONSIDÉRANT QU'

CONSIDÉRANT QUE un appel d'offre a été fait selon les normes sur le SEAQ; la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission

Il est proposé par David Banville, appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski octroie le contrat de réfection des

infrastructures souterraines reliées au projet de la T ECQ 2019-203 à l'entreprise LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE pour les segments 1016 et 1035 pour un montant de 871 372.86\$

20240709-AUTORISATION À L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE DANIEL BEAULIEU
ATTENDU QUE Monsieur Gerry Chapman a approuvé l'exploitation du site;

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité d'autoriser l'exploitation de la carrière de monsieur Daniel Beaulieu sis au lot 5 191 349.

20240710- APPROBATION DE LA DÉPENSE ASSELIN ET ASSELIN CONCERNANT LES RELEVÉ ET LA MISE EN PLAN AU PROJET DU CHEMIN DUCHÉNIER

CONSIDÉRANT QUE les relevés et la mise en plan a été fait par l'entreprise de Asselin et Asselin ,
CONSIDÉRANT QUE ces derniers n'ont pas été payé par l'ingénieur responsable au dossier, Natan Hazel comme prévu au contrat de départ ;

Il est proposé par Guillaume Soucy, appuyé par David Banville et résolu à l'unanimité de procéder au paiement de la facture de 12 500\$ plus taxes afin d'obtenir les plans et les relevés GPS et les documents s'y rattachant produits par la firme.

20240711-ENTERINEMENT DE L'ENTENTE AU DOSSIER DE L'EMPLOYÉ 13-006

ATTENDU la résolution 20231124 ,
ATTENDU l'entente de règlement intervenue dans le dossier 2023-09;

Il est proposé par Guillaume Soucy appuyé par Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal d'approuver l'entente de règlement dans le dossier 2023-09 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité en signant ladite entente au nom de la Municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

20240712- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Guillaume Soucy et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19:13.

En signant ce procès-verbal monsieur le maire suppléant, Gervais Soucy autorise et confirme toutes résolutions édictées dans ce dernier.

Gervais Soucy Vanessa Ruest-Vignola Maire suppléant Dir. gén./greff.-trés.